

DÉLIBÉRATION N° 2024-11

SÉANCE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

**DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

DU 08 FÉVRIER 2024

Objet : Renouvellement de la composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) d'Université Côte d'Azur

LE CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération 2024-04 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président en charge de la Recherche et de l'Innovation.

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Laurent COUNILLON, Vice Président en charge de la Recherche et de l'Innovation et la présentation de M. Yves STRICKLER, Président du Comité d'Éthique de la Recherche d'Université Côte d'Azur,

Adopte la composition du Comité d'Éthique de la Recherche tel que présenté en Conseil Académique du 8 Février 2024 à savoir :

- **la désignation de Mme Fanny VERKAMPT au titre du siège vacant en « SHS »**

Membres en exercice : 80

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 69

Abstentions : 7

Voix favorables : 59

Voix contre : 3

- **la désignation de Monsieur Christopher LETURC au titre du siège vacant « STIC »**

Membres en exercice : 80

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 69

Abstentions : 9

Voix favorables : 58

Voix contre : 1

Suffrage non exprimés : 1

- **la désignation de Monsieur Arnaud LEGOUT au titre du siège vacant « Membres de conseil, comité éthique, ou structure Bien-être animal »**

Membres en exercice : 80

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 69

Abstentions : 11

Voix favorables : 55

Voix contre : 3

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Fait à Nice, le 8 Février 2024

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président en charge de la Recherche et de l'Innovation
M. Laurent COUNILLON

Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par
Délégation

Le Vice-Président Recherche et Innovation
d'Université Côte d'Azur
M Laurent COUNILLON



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :

2024-11 PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 06/03/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 06/03/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Les points suivants visent à renouveler des membres du Comité d'éthique de la recherche.
Le président du CER indique que les personnes proposées assistent déjà toutes en qualité d'expert aux travaux du comité.

Premier point

Madame Jennifer BASTART a souhaité mettre un terme à sa mission au sein du CER, qu'elle exerçait dans le Collège 1 au titre du siège « SHS », il convient de pourvoir à son remplacement.

La procédure déjà mise en œuvre antérieurement a été initiée à nouveau en sollicitant le responsables des domaines concernés ("Anne Vuillemin" <Anne.VUILLEMIN@univ-cotedazur.fr>; "Christian Rinaudo" <Christian.RINAUDO@univ-cotedazur.fr>; "Frederique Bertoncello" <Frederique.BERTONCELLO@univ-cotedazur.fr>; "Lucile Chanquoy" <Lucile.CHANQUOY@univ-cotedazur.fr>; "Marie-Joseph Bertini" <Marie-Joseph.BERTINI@univ-cotedazur.fr>; "Thierry Long" <Thierry.LONG@univ-cotedazur.fr>; "Barbara Meazzi" <Barbara.MEAZZI@univ-cotedazur.fr>; "eur-healthy direction" <eur-healthy.direction@univ-cotedazur.fr>) de lancer un appel à candidature.

La candidature de Madame Fanny VERKAMPT est proposée (dossier joint).

En conséquence de quoi il est proposé au CAC de procéder à la désignation de Madame Fanny VERKAMPT au titre du siège vacant en « SHS ».

Proposition de résolution (soumise au vote du CAC)

Deuxième point

Madame Aline CABASSON a souhaité mettre un terme à sa mission au sein du CER, qu'elle exerçait dans le Collège 1 au titre du siège « STIC ».

La procédure déjà mise en œuvre antérieurement a été initiée à nouveau en sollicitant le responsables des domaines concernés ("Maureen Clerc" <Maureen.Clerc@inria.fr>; "Frederic Mallet" <Frederic.MALLET@univ-cotedazur.fr>; "Robert Staraj" <Robert.STARAJ@univ-cotedazur.fr>; "Gilles Jacquemod" <Gilles.JACQUEMOD@univ-cotedazur.fr>).

La candidature de Monsieur Christopher LETURC est proposée (dossier joint).

En conséquence de quoi il est proposé au CAC de procéder à la désignation de Monsieur Christopher LETURC titre du siège vacant « STIC ».

Proposition de résolution (soumise au vote du CAC)

Troisième point

Monsieur Jean-Pierre MERLET a fait valoir ses droits à la retraite. Il exerçait sa mission de membre du CER dans le Collège 2 au titre de l'un des deux sièges de « Membres de conseil, comité éthique, ou structure Bien-être animal ». Depuis la création du CER (à l'origine, CERNI), l'INRIA était représentée à ce siège par M. Jean-Pierre MERLET, membre du COERLE.

Les liens avec le COERLE de l'INRIA et le domaine de recherche de cet Institut étant très profitables à la fois au CER et au COERLE, en sollicitant Maureen Clerc, Directrice du Centre Inria d'Université Côte d'Azur. Il est rappelé que l'autre siège, occupé par Madame Hélène GUIZOUARN, Secrétaire du CER, l'est au titre de sa qualité de présidente de la Structure Bien-être animal (SBEA) d'Université Côte d'Azur-iBV-EUR Life.

La candidature de Monsieur Arnaud LEGOUT est proposée (dossier joint).

En conséquence de quoi il est proposé au CAC de procéder à la désignation de Monsieur Arnaud LEGOUT au titre du siège vacant « Membres de conseil, comité éthique, ou structure Bien-être animal ».

Proposition de résolution*(soumise au vote du CAC)*